



ORCHESTRE
DES PAYS
DE SAVOIE

CONCOURS

Violoncelle du rang

Temps partiel

Jeudi 9 décembre 2021

10h00

☞ Clôture des inscriptions : 14 novembre 2021

☞ Prise de fonction : date à convenir

☞ Déroulement du concours :

CNSMD Lyon – Salle Dupin

3 quai Chauveau – 69009 LYON

RENSEIGNEMENTS :

Orchestre des Pays de Savoie – Bât Koala – Savoie Technolac –
17 rue du Lac Saint André – BP 50268 - 73375 LE BOURGET DU LAC
Tél : 04 79 71 67 15 - regie.biblio@orchestrepayssavoie.com

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS VIOLONCELLE DU RANG
Jeudi 9 décembre 2021

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Nationalité

Si vous êtes étranger, prière de préciser votre situation
(Carte de séjour, de travail, etc.) :

Adresse

N° Sécurité Sociale :

Téléphone : Domicile : Portable :

Courriel :

Situation de famille Nombre d'enfants :

Fonction actuelle

Références professionnelles

Diplômes, Prix obtenus

Voulez-vous un pianiste accompagnateur le jour du concours ? OUI NON

Choix du concerto dans la 1^{ère} épreuve :

Choix du concerto dans la 2^{ème} épreuve :

Comment avez-vous pris connaissance de l'annonce du concours ?

Conservatoires Orchestre relations Presse (titre) Site Internet (précisez)

Vous êtes-vous déjà présenté(e) aux concours de l'Orchestre des Pays de Savoie ? OUI NON

Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours et dont j'ai préalablement pris connaissance.

Date

Signature

Fiche d'inscription à retourner accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation **pour le 14 novembre 2021 au plus tard** à :
Orchestre des Pays de Savoie – Bât Koala. Savoie Technolac – 17 rue du Lac Saint André – BP 50268 –
73375 LE BOURGET DU LAC. Ou par mail : regie.biblio@orchestrepayssavoie.com

Photo d'identité récente
obligatoire

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
VIOLONCELLE DU RANG**
Jeudi 9 décembre 2021 – 10h00 Salle d'ensemble du CNSMD
de Lyon

ÉPREUVES

PREMIÈRE ÉPREUVE : derrière paravent

- **J. HAYDN** Concerto en ré majeur (édition Schott) : 1^{er} mouvement sans cadence

OU

- **J. HAYDN** Concerto en do majeur : 1^{er} mouvement sans cadence

ET Traits d'orchestre

DEUXIÈME ÉPREUVE : au choix :

- **P.I. TCHAIKOVSKI** Variations sur un thème rococo : Thème et Variations n°1, 2, 3 et 7

OU

- **R. SCHUMANN** Concerto pour violoncelle en la mineur op.129 : 1^{er} mouvement

OU

- **A. DVORAK** Concerto pour violoncelle en si mineur op.104 : 1^{er} mouvement

ET **J.S. BACH** Suite n°2 pour violoncelle seul BWV 1008 : Allemande

TROISIÈME ÉPREUVE :

Traits d'orchestre

Entretien avec le jury

Traits d'orchestre :

- **W.A. MOZART** Symphonie n°40 en sol mineur : 4^{ème} mouvement – mesures 153 à 246
- **F. SCHUBERT** Quatuor La Jeune Fille et la Mort en ré mineur : 2^{ème} mouvement, mesures 49 à 73
- **D. CHOSTAKOVITCH** Concerto n°1 pour piano, trompette et cordes op.35 : 4^{ème} mouvement – 5^{ème} mesure après 66 jusqu'à 71
- **A. SCHÖNBERG** La nuit transfigurée op. 4 : mesures 299 à 344
- **L. V. BEETHOVEN** Symphonie n°5 op.67 : 2^{ème} mouvement, mesures 1 à 10, mesures 49 à 60, mesures 98 à 106.
- **F. MENDELSSOHN** Ouverture Les Hébrides : du début à mesure 33.

CHAQUE ÉPREUVE EST ÉLIMINATOIRE

R E G L E M E N T

Conditions d'inscription

Peuvent concourir les candidats majeurs de toutes nationalités sous réserve des lois en vigueur.

Les musiciens doivent poser leur candidature par lettre manuscrite accompagnée de la fiche de renseignements, d'une photo d'identité récente et d'un curriculum vitae. Une présélection sur dossier pourra être organisée ; le candidat non retenu sera informé par courrier.

APRES RECEPTION DE LEUR DOSSIER DE CANDIDATURE ET APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION, LES CANDIDATS RETENUS RECEVRONT UNE CONVOCATION PRECISANT LE JOUR ET L'HORAIRE DU CONCOURS.

Les candidats pourront bénéficier, s'ils le désirent, des services du pianiste accompagnateur le jour du concours.

Les frais de séjour et de transport sont à la charge des candidats.

Déroulement des épreuves

TOUS LES CANDIDATS SONT CONVOQUES UN QUART D'HEURE AVANT CHAQUE SESSION POUR LE TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE PASSAGE. Chaque épreuve est éliminatoire.

La première épreuve se déroulera derrière paravent. Pour préserver leur anonymat, les candidats doivent, tout au long de cette épreuve, s'abstenir de tout propos et/ou élément sonore distinctif qui pourraient les identifier sous peine d'élimination.

Le jury du concours de recrutement de l'Orchestre des Pays de Savoie peut comprendre jusqu'à 15 membres. Il est présidé par le directeur musical avec voix prépondérante en cas de partage.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

Pour la première épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition. Un entretien de motivation avec le jury et en présence de la directrice générale et du directeur musical aura lieu à l'issue de la dernière épreuve et avant la délibération finale.

Conditions d'engagement

L'Orchestre des Pays de Savoie est un orchestre permanent à temps partiel. Son activité comprend entre 8 et 10 séries de concerts par saison, d'une à deux semaines.

Les musiciens (cordes) sont engagés par contrat de travail à durée indéterminée, leur garantissant un minimum de 696 heures effectives par an, soit 232 services par an.

Les musiciens doivent effectuer une période d'essai de 3 mois de travail (prorogée d'une durée égale à celle des congés payés ou maladie cumulés) renouvelable une fois dans les conditions prévues à l'article L1221-21 du Code du Travail au terme de laquelle la directrice générale est tenue d'informer le musicien intéressé de la décision prise par la Direction Artistique et de la lui notifier par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette décision peut être la titularisation ou la résiliation du contrat à la fin de la période d'essai, sans indemnité, ni préavis.

En cas d'admission à l'Orchestre des Pays de Savoie, le/la musicien/ne devra jouer sur un instrument de qualité égale ou supérieure à celui présenté au concours, sauf à se conformer aux prescriptions du jury en ce domaine.

Rémunération à la date du 1^{er} février 2019 :

Violoncelle du rang, 3^{ème} catégorie :

88,59 € brut par service de concert ou de répétition

44,30 € brut par raccord

29,53 € brut par heure

Indemnités : Repas : 18,80 €

Déplacements : 1 service par jour travaillé

Conditions d'annulation

Les concours peuvent être annulés jusqu'à 48h avant le début de l'épreuve. Dans ce cas, les candidats sont prévenus par téléphone. Dans le contexte sanitaire actuel, l'OPS s'autorise à annuler le concours dans le cas où la sécurité sanitaire des participants ne pourrait être assurée durant les épreuves.